

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET DU MATERIEL

DECRET N° 70/161 DU 22/5/70

portant nomination de Mr BIKINDOU Maurice en qualité d'Attaché d'Ambassade à la Havane (Cuba)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
 Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
 Vu le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo ;
 Vu les décrets 62/287 du 8 Septembre 1962 et 67/116 ETR/D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime de rémunération des Agents Diplomatiques et Consulaires de la République Populaire du Congo à l'étranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
 Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'étranger ;
 Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères
 Le Conseil d'Etat entendu :

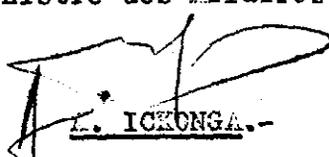
D E C R E T

ARTICLE 1er. - Mr BIKINDOU Maurice, Agent Itinérant de 5^e échelon des cadres Techniques, précédemment en détachement aux Affaires Economiques et du Commerce à Brazzaville, est nommé Attaché d'Ambassade à la Havane (Cuba) .

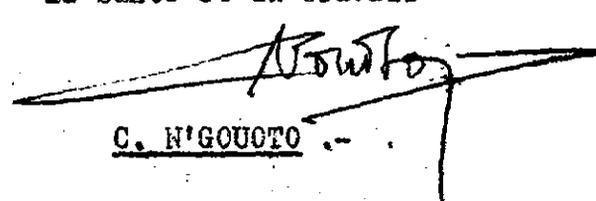
ARTICLE 2. - Les Ministres des Affaires Etrangères , des Affaires Sociales de la santé et du Travail et le Ministre des Finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé à la Havane , sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo .-

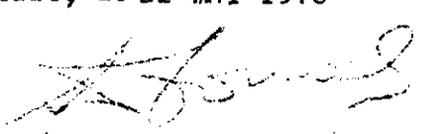
Brazzaville, le 22 MAI 1970

Par le Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil d'Etat
Le Ministre des Affaires Etrangères

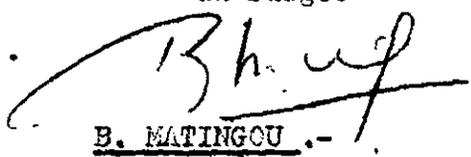

L. ICKONGA.-

Le Ministre des Affaires Sociales, de
la Santé et du Travail


C. N'GOUETO.-


Commandant Marien NGOUABI.-

Le Ministre des Finances et
du Budget


B. MATINGOU.-